

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve sonore

Bourses d'aide à la création sonore et radiophonique

Objet >

La Scam encourage les projets de création d'œuvres sonores ou radiophoniques originales, documentaires de création ou essais. Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de renouveler l'écriture sonore et radiophonique vers les supports traditionnels ou Internet. Ces bourses, d'un montant maximum de 6.000 €, sont attribuées à des auteurs, membres ou non de la Scam, pour leur permettre d'approfondir et de mener à bien un projet de thème libre.

Conditions de participation >

Candidature (présentation libre) : un **document unique** en langue française de **5 pages** maximum, au **format A4**, transmis **en PDF**, dont les coordonnées complètes en page de couverture, une note d'intention adressée aux auteurs de la commission, un synopsis détaillé, un résumé en 5 lignes, un lien éventuel vers des éléments sonores (en ligne uniquement, audibilité permanente), un curriculum vitae par auteur.

A l'issue d'une présélection effectuée par les auteurs de la commission sonore, les candidats retenus seront invités à développer leur projet, aux fins d'examen par un jury souverain, composé de quatre auteurs choisis au sein de la commission et cinq parmi des personnalités du monde de la création sonore et radiophonique.

Calendrier >

La candidature doit être adressée, **au plus tard le 15 septembre minuit** de chaque année, sous forme d'un courriel accompagné de ce document PDF, à caroline.chatriot@scam.fr

Exploitation de l'œuvre >

Les lauréats de l'œuvre terminée s'engagent à faire figurer aux génériques des versions définitives la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.

Acceptation du règlement >

Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses. Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Les auteurs qui auront obtenu une bourse ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. Le palmarès est publié sur www.scam.fr

Responsable de l'aide à la création Jean-Pierre Mast 01 56 69 58 40 jean-pierre.mast@scam.fr

Assistante Caroline Chatriot 01 56 69 58 44 caroline.chatriot@scam.fr